

Compte rendu du CTPD du 10 février 2006

Le CTPD s'est réuni le vendredi 10 février. Vous trouverez ci-joint le tableau où figurent les prévisions d'effectifs, les projets de structures et les DHG des collèges du département.

En plus des 11271,5 h apparaissant dans le tableau, la dotation horaire pour l'ensemble des collèges de la Nièvre comporte :

- une cinquantaine d'heures à attribuer aux collègues qui travailleront sur deux établissements situés dans des communes non limitrophes.
- un volant d'heures correspondant à trois divisions pour des ajustements de dernière minute en fonction des effectifs constatés.
- des heures attribuées pour le fonctionnement des UPI.

Les dotations complémentaires ont été attribuées aux collèges dans lesquels il est prévu des divisions à plus de 27 élèves. Nous avons fait observé la faiblesse de certains de ces compléments qui ne permettront même pas d'assurer par exemple 2 heures de cours en classes dédoublées en 5^e à Guérigny ou en 4^e au collège des Loges.

Nos observations ont aussi porté sur :

- La baisse des effectifs de certains petits collèges qui se poursuit : quatre établissements voient le leur baisser de près de 10%.
- Le nombre trop important de divisions comportant un effectif de 25 élèves ou plus : 45% en 6^{ème}.

A la prochaine rentrée, des classes de 6^e bilangues devraient être nouvellement implantées dans les collèges de Decize Imphy, Pouilly sur Loire et Saint Pierre Le Moutier. Les collèges de La Charité, Cosne-R-Cassin , Clamecy, Nevers-A-Billaut, Nevers-Les-Loges gardant leurs bilangues.

Le département de la Nièvre sera doté d'un poste d'infirmière supplémentaire implanté sur les deux collèges de Cosne sur Loire.

La préparation de la rentrée se poursuit maintenant dans les établissements avec la réunion du Conseil d'Administration qui doit adopter la répartition de la DHG. Le CTP se réunira de nouveau fin Mars pour donner son avis sur les mesures de carte scolaire: suppressions et créations de postes, compléments de services dans d'autres établissements... Pour l'ensemble des collèges, du fait de la baisse de la dotation horaire départementale, la Nièvre doit "rendre" 6 postes.

Pour préparer la réunion du mois de mars, nous avons besoin d'informations. A cette étape de la préparation de la rentrée, la situation n'est pas encore totalement figée, mais nous ne pourrions intervenir pour tenter d'obtenir des améliorations que si nous disposons de renseignements précis.

Merci de renvoyer l'enquête ci-jointe dès la rentrée des vacances, début mars à :
SNES - Bourse du Travail - Boulevard Pierre de Coubertin – 58000 Nevers
ou par mél : snés-nièvre@dijon.snés.edu